

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2020/12/15-02 du Conseil d'administration approuvant le Budget initial 2021,

DECIDE :

OBJET : Budget rectificatif n°1 - 2021

1. Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 7 861 ETPT dont 6 409 ETPT sous plafond
- 829 475 846 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 548 856 938 € personnel
 - 132 844 116 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 147 774 792 € investissement
- 739 361 238 € de crédits de paiement
 - 548 856 938 € personnel
 - 125 666 139 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 64 838 161 € investissement
- 717 550 957 € de prévisions de recettes
- - 21 810 281 € de solde budgétaire

2. Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 22 672 202 € de variation de trésorerie
+2 262 264 € de résultat patrimonial
13 921 264 € de capacité d'autofinancement
16 490 393 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour et 1 voix contre.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents : 20

Représentés : 12

Fait à Marseille, le 22 juin 2021

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université